Votre Assurance

▶ RC FABRICANT / NEGOCIANT



SARL SIVR ZA LE CLOS PERDRIX 76700 GAINNEVILLE FR

AGENT

M SANTIAGO JOSE

9 PLACE ABBE PIERRE 76290 MONTIVILLIERS **Tél: 02 35 55 72 50**

Fax: 02 35 55 86 43

E-mail: AGENCE.SANTIAGOJOSE@AXA.FR

Portefeuille: 0076064244

Vos références :

Contrat n° 5862686304 Client n° 2826320704

AXA France IARD, atteste que : SARL SIVR

LE CLOS PERDRIX
76700 GAINNEVILLE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 5862686304 ayant pris effet le 01/01/2013 garantissant la «Responsabilité Civile des Fabricants – Négociants de Produits et Composants destinés à être incorporés dans des Travaux de Bâtiment ».

Ce contrat, garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers du fait de ses activités professionnelles indiquées aux conditions particulières de son contrat; il n'a pas pour objet de répondre à l'obligation d'assurance instituée par la loi 78-12 du 4 janvier 1978.

Le souscripteur déclare agir en qualité de Fabricant Négociant de matériaux de construction pour les produits ou procédés suivants :

* Fabrication de VOLETS ROULANTS

Il est rappelé que sont exclus des garanties définies au contrat :

- les dommages affectant les produits vendus par l'Assuré ;
- le remboursement du produit défectueux lui-même vendu par l'Assuré;
- les conséquences de la Responsabilité Solidaire du Fabricant et assimilé, sur le fondement de l'Article 1792-4 du Code Civil ;
- les conséquences de clauses d'astreinte, de pénalité, de dédit, de responsabilité, de garantie, d'engagement à des résultats ou à des performances que l'assuré a acceptées par des conventions à défaut desquelles il n'aurait pas été tenu.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du 01/01/2016 au 01/01/2017 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Belbeuf, le 22 février 2016 Pour la société :

